



LOCALES

« Rompre le silence, c'est mettre un équilibre en péril »

Magali Menut, déléguée épiscopale du Diocèse de Toulon pour la prévention et la lutte contre les abus.

« Rompre le silence, c'est mettre un équilibre en péril »

Magali Menut, déléguée épiscopale du Diocèse de Toulon pour la prévention et la lutte contre les abus.

La Marseillaise :

Au vu des affaires dont elle a souffert, quelle a été la prise de conscience de l'Église ?

Magali Menut : Ça a débuté avec le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase), en 2019. À partir de là, l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr) a été créée, dédiée aux mineurs. Une somme est proposée à la victime, ainsi que d'autres démarches de réparation (rencontre avec l'évêque, lettre de reconnaissance...). Il y a aussi la Commission reconnaissance et réparation (CRR), qui travaille avec les congrégations, mais toutes ne sont pas tenues d'en faire partie. Le *celebret numérique [sorte de carte d'identité pour prêtre, Ndlr]* a aussi vu le jour. Il est relié à un registre et un prêtre condamné en justice, ou restreint pour certains motifs, peut être reconnu à l'aide d'un QR code. Il y a aussi le tribunal pénal ca-

nonique national (TPCN), créé en 2022, pour délocaliser et éviter des conflits d'intérêts. Enfin, les évêques et les parquets ont signé plus de 80 protocoles. Ça permet au procureur de se saisir rapidement d'un dossier lié à l'Église.

Comment expliquer les mécanismes du silence dans l'Église ?

M.M. : Ce n'est pas le fait d'un groupe particulier, mais d'une société entière qui a fermé les yeux sur ces horreurs. L'Église est dans un temps de la société. Le mouvement « MeToo » a devancé les scandales, mais a aussi permis de s'y préparer. On est toujours à un moment T de l'histoire et le silence n'était pas que dans l'Église, mais dans la société dans son ensemble. Un enfant qui parlait n'était écouté dans aucune sphère. Ensuite, l'Église, comme les familles croyantes, pensait à tort que les enfants ne comprenaient pas ce qu'il se passait et oubliaient, notamment en ce qui concerne des actes qui les dépassent. Et puis la paix sociale était plus importante que la parole de l'enfant. Des personnes craignaient que le fait de parler les pénalise socialement, que le diocèse ferme leur commerce, par exemple.

Pourquoi est-il si difficile de parler pour les victimes ?

M.M. : Il y a l'amnésie traumatique, un mécanisme de survie, qui implique que la personne ne sait pas ce qu'il se passe en elle, mais le ressent. Un jour, elle sort de cette amnésie pour entrer dans la mémoire traumatique. Elle vit alors avec des souvenirs fragmentés, des reminiscences, jour et nuit. Elle revit le viol ou l'agression à l'identique. Nombre de personnes restent dans l'amnésie traumatique. Rompre le silence, c'est mettre en péril un équilibre difficile à trouver. On ne veut pas briser l'innocence des enfants, culpabiliser son entourage, donc on ne parle pas. Et puis, il y a le transfert de culpabilité. La victime a honte vis-à-vis de sa famille, de ses valeurs. Certains pensent qu'ils sont maudits de Dieu. C'est monstrueux, car ils se retrouvent privés de l'accès à leur foi. Notre travail est de leur permettre de retrouver leur place dans l'Église et dans la société.

Propos recueillis par Ad.B. ■



Photo Magali Menut

